

FAUX ET USAGE DE FAUX

Dans la présentation en Occident de l'œuvre akbarienne la question des clés destinées à en faciliter l'accès occupe une place à part. La bibliographie sur ce sujet est la suivante :

- 1991 : parution de *René Guénon et l'avènement du troisième Sceau* qui donne quatre clés se rapportant aux Demeures spirituelles (*manâzil*) qui constituent la quatrième section des *Futûhât* : la clé de l'ordre de succession des sourates, celle des listes de sciences figurant à la fin des chapitres et celles qui figurent aux chapitres 369 et 559.
- 1992 : parution d'*Un Océan sans rivage* où M. Michel Chodkiewicz s'efforce d'expliquer les clés relatives aux Condescendances divines (*munâzalât*) qui constituent la cinquième section.
- 1994 : parution des *Études complémentaires sur le Califat* qui donne la clé véritable se rapportant à ces Condescendances.

Concernant cette fois le *Kitâb fusûs al-hikam* (Le Livre des Chatons des Sagesse), plusieurs clés ont été données par M. Abdel-Baqî Meftah dans deux ouvrages distincts. Le premier, publié en arabe à Marrakesh en 1997 s'intitule : *Mafâtîh fusûs al-hikam* (= Les Clés des *Fusûs al-Hikam*). En dépit de son titre, il s'agit d'une clé unique indiquant et expliquant les correspondances entre les différentes Sagesse (*hikam*) et la hiérarchie des degrés existentiels énumérés et commentés dans le chapitre 198 des *Futûhât*. Ces correspondances permettent notamment d'éclairer l'ordre de succession des Verbes (*kalimât*) auxquels ces Sagesse sont attribuées. Le second ouvrage a paru en 2006 à Beyrouth sous le titre : *al-mafâtîh al-wujûdiyya wa-l-qur'âniyya li-kitâb Fusûs al-hikam li-Ibn Arabî*. M. D. Tournepiche en a donné la traduction intégrale, revue et corrigée par l'auteur, intitulée : *Les clés ontologiques et coraniques du Livre des fusûs al-hikam* ; elle a paru en France en 2011. Dans cette seconde version, le pluriel est dûment justifié par la mention de plusieurs autres clés : les Sagesse successives y sont mises en correspondance avec des sourates coraniques (les dernières, auxquelles il faut ajouter la *Fâtîha*) et avec les indications figurant dans les chapitres 22, 369 et 559 (il s'agit donc, pour ces deux derniers, des clés 3 et 4 données dans notre ouvrage de 1991). Rappelons que notre propre traduction intégrale du *Livre des Chatons* comprend deux tomes, dont le premier a paru en 1998 et le second en 1999 ; que les *Mafâtîh fusûs al-hikam* ont fait l'objet d'une présentation publicitaire à l'Institut du Monde Arabe peu avant la parution de ce second volume ; et qu'enfin nous avons fait paraître dans le numéro 60 de la revue *Connaissance des Religions* une étude critique de cet ouvrage, intitulée : *Une interprétation cosmologique des Fusûs*.

Les clés sont faites pour ouvrir. Le mot arabe *miftâh* contient l'idée de *fath* qui signifie « ouverture », mais aussi « victoire » ; ce second sens se rapporte à l'aspect opératif de l'usage des clés. Révéler publiquement l'existence de clés utilisables pour l'interprétation des *Futûhât* et des *Fusûs* s'inscrit nécessairement dans une perspective ésotérique relevant du *tasarruf* (gouvernement ésotérique) ; il n'est pas donné à tout le monde, en droit comme en fait, de pouvoir s'en servir.

Nous avons énoncé clairement cette perspective dès la parution de notre premier ouvrage sur la question, en lui donnant pour titre : *René Guénon et l'avènement du troisième Sceau*. En effet, l'œuvre de Cheikh Abd al-Wâhid comportait la possibilité d'une présentation nouvelle de la doctrine akbarienne, conforme aux exigences propres à la dernière phase du cycle humain. Cette perspective aurait dû normalement demeurer présente dans les études qui ont paru par la suite ; mais il n'en a rien été, bien au contraire : c'est essentiellement pour la contrarier qu'elles ont été suscitées.

Il nous a également paru nécessaire de préciser, dès le départ, les avantages et les risques inhérents à notre entreprise. Il convient de rappeler les mises en garde que nous formulions il y a vingt ans, car elles n'ont rien perdu de leur actualité : « Ces clés fournissent des repères somme toute assez extérieurs, qui permettent de tracer un cadre général de recherche : le travail véritable, purement intuitif, consiste à dégager les significations et la portée réelle de ces indications subtiles » (1). Et encore : « L'objectif n'est pas de constituer un lexique ou une sorte de dictionnaire, mais bien de fournir les supports et les repères permettant de saisir la qualité et la signification spécifiques de chaque développement afin de réaliser l'aspect divin dont il est le reflet intelligible » (2) ; et nous précisons en note : « Un tel procédé serait profanateur car il donnerait l'illusion que l'Esprit divin peut être réduit à la mesure de l'Intellect créé et de sa tendance classificatrice ». Cette tendance classificatrice est omniprésente dans le second ouvrage de M. Meftah, qui n'est pas à proprement parler une étude doctrinale, mais plutôt une sorte d'usuel destiné à la consultation ; c'est d'ailleurs pourquoi il se défend lui-même, une nouvelle fois, d'avoir écrit un commentaire des *Fusûs*.

Notre intention était de publier à ce propos un bulletin critique, mais la lecture d'un passage nous a tellement choqué que nous avons renoncé à poursuivre notre examen. Dans le numéro 60 de *Connaissance des Religions*, nous avons reproché à l'auteur d'envisager les « mystères de la lettre *nûn* » d'un point de vue purement cosmologique en opposant un « *nûn* lumineux » à un « *nûn* ténébreux » alors que « selon l'interprétation traditionnelle véritable, le *nûn* inférieur représente la lumière divine dans le domaine formel, tout comme le *nûn* supérieur la représente dans le domaine principiel. Selon l'enseignement de Michel Vâlsan, ce *nûn* inférieur est un symbole de la Loi islamique envisagée sous son aspect d'« Arche salvatrice » (3) ; on est donc bien loin des ténèbres infernales sorties de l'imagination de M. Abdel-Baqî ! ».

Revenant sur cette question essentielle, ce dernier, à la page 188 des *Clés ontologiques*, écrit textuellement ceci : « On trouve dans le chapitre 271 des *futûhât*, qui concerne la demeure de la sourate «*La fente*» (4), une précieuse remarque du *sheikh* au sujet des lumières et des aspects néfastes du domaine le plus inférieur du monde de la composition (*'âlam al-tarkîb*). Il signale le rapport des deux providences, lumineuse et ténébreuse, avec le symbolisme de la lettre *nûn*, dont les deux moitiés, supérieure non-manifestée et inférieure manifeste, permutent entre elles comme la nuit et le jour, de sorte que sa lumière soit mêlée de ténèbres. Comme la valeur numérique du *nûn* est 50, nombre qui indique la préservation de la providence, la somme numérique de la totalité du *nûn* circulaire est 100 ».

Vérification faite dans toutes les éditions, nous pouvons affirmer qu'aucune mention de la lettre *nûn* ne figure au chapitre 271 des *Futûhât*. L'imagination de l'auteur concerne ici à la fois son interprétation et sa référence ; et ce qui est en cause, il faut le souligner, n'est nullement une

(1) Cf. p. 38.

(2) Cf. p. 60-61.

(3) Cf. *L'Islam et la fonction de Michel Vâlsan*, p. 183.

(4) Il s'agit de la 113^{ème} sourate, appelée *al-falaq*.

question d'érudition, mais bien une question de doctrine. En effet, si la perspective cosmologique évoquée par les dualités cosmiques peut être effectivement symbolisée par l'opposition des ténèbres et de la lumière, il n'en va pas de même pour le complémentarisme de deux *nûn*, dont la signification est toujours (et nécessairement) envisagée dans une perspective axiale : il s'agit de l'union, au cœur du monde intermédiaire, d'un aspect céleste et d'un aspect terrestre, non d'une « opposition horizontale » (5) entre deux tendances, l'une « lumineuse » et l'autre « néfaste », engendrées par la considération de ces dualités. L'interprétation de M. Meftah est doctrinalement injustifiable et s'écarte de ce qu'ont exposé René Guénon dans *Les mystères de la lettre nûn*, Michel Vâlsan dans *Le Triangle de l'Androgyne* et Ibn Arabî dans le *Kitâb al-Mîm wa-l-Wâw wa-n-Nûn*. L'auteur a fabriqué un faux, et il a fait usage de ce faux contre un enseignement commun à ces trois maîtres ; mais il va de soi que Michel Vâlsan était plus directement visé du fait de l'application eschatologique qu'il a tirée de ce symbolisme, en particulier pour ce qui concerne le sens de la Loi islamique.

La formulation du texte de M. Abdel-Baqî Meftah est trop circonstanciée et précise pour que l'on puisse supposer sa bonne foi. De là, la question de son intention se pose inévitablement ; pourquoi a-t-il agi de la sorte ? S'agit-il d'une provocation, d'une dérision, d'un piège, d'une tentative maladroite destinée à sauver les apparences ? Une autre hypothèse nous paraît plus probable, car on constate aujourd'hui en Occident une volonté généralisée d'élaborer une contre-doctrine d'inspiration antéchristique, et de l'imposer par tous les moyens envisageables : textes tronqués et interprétations au rebours de la vérité, auxquels il convient d'ajouter, dans le cas présent, la fabrication d'une référence imaginaire, ce qui est sans précédent.

Nous sommes en droit d'attendre de M. Tournepiche, traducteur et interprète autorisé des *Clés ontologiques*, qu'il donne, à ses lecteurs comme aux nôtres, les explications qui s'imposent.

A. R. Y.

(5) Cf. R. Guénon, *Les dualités cosmiques*, dans *Études Traditionnelles*, 1972, p. 103.